

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLERIN

DU LUNDI 18 AVRIL 2011.

Etaient présents : M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, BERTHAULT, PEDRON, DUREL, FLAGEUL, MESGOUEZ-LE
GOUARD, ESSEMILAIRE, Adjoint,
MM. COATLEVEN, GALLE, BURLOT, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS,
BERTRAND, QUEMERE, DANIEL, FAISANT, DAGORN, LAPORTE, LE
LOUARN, RICHE, URVOY, DUQUESNE, TAILLEBEAU, TREMEL, DUBOIS,
KERHARDY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MM. BENIER, LE TIEC, BATTAS.

Absents : MM. PIERRE, RAULT-MAISONNEUVE.

Etaient également présents :

- Monsieur Michel HINAULT, Maire d'Yffiniac, Vice-Président de Saint-Brieuc Agglomération.
- Monsieur Didier SIMON, directeur de l'office de tourisme de la baie de Saint-Brieuc.
- Madame Valérie TROEL,
- et Monsieur Bruno COADIC du cabinet d'études SAGA-CITE.

I. Ouverture de la séance à 18h00.

II. Contrôle des délégations de vote.

- ✓ Monsieur Jean-Marie BENIER donne pouvoir à Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD.
- ✓ Madame Suzanne LE TIEC donne pouvoir à Monsieur Hubert THIERRY.
 - ✓ Madame Guénaëlle BATTAS donne pouvoir à Monsieur Joseph BURLOT.

III. Détermination du quorum.

Présents : 28 Pouvoirs : 3 Absents : 2 Votants : 31

IV. Lecture de l'ordre du jour.

Délibération n° 1 : Volonté partagée entre la ville de Plérin et Saint-Brieuc Agglomération pour l'aménagement du quartier des Rosaires.

Monsieur le Maire introduit la séance en insistant sur le fait que cette étude est née d'un travail de partenariat avec Saint-Brieuc Agglomération dans le cadre de l'intercommunalité, dans la mesure où la station des Rosaires est une station balnéaire touristique non seulement pour la commune de Plérin mais aussi à l'échelle de l'agglomération.

Le lancement de l'étude des Rosaires est axé sur trois objectifs principaux :

1. renforcer le rôle de la station des Rosaires dans le cadre d'une stratégie de développement touristique durable de l'agglomération.
2. étudier un positionnement possible d'une station du XXIème siècle sur le marché touristique breton.
3. définir les conditions techniques et financières d'une mutation de la station des Rosaires pour affronter les nouveaux enjeux d'un tourisme plus durable mais aussi au profit des habitants.

Monsieur le Maire salue le suivi effectué par l'interlocuteur privilégié pour cette étude, Monsieur FAISANT, conseiller municipal et vice-président de Saint-Brieuc Agglomération.

L'étude présentée en séance est le fruit d'une large concertation avec les associations de quartier, les comités consultatifs, les acteurs socio-économiques, les riverains... Des remerciements sont adressés à l'ensemble des participants. Monsieur le Maire rappelle à cette occasion que les travaux de groupes ont révélé une forte attente des associations de voir le quartier des Rosaires-Tournemine évoluer en matière d'environnement, de paysages, mais aussi en terme d'attractivité (animations, loisirs, commerces...). L'étude revêt certes une dimension touristique mais aussi économique et commerciale.

Monsieur le Sénateur-Maire laisse la parole à Monsieur Michel HINAULT, vice-président de Saint-Brieuc Agglomération en charge du tourisme et des grands équipements sportifs et de loisirs.

Le projet de territoire et le schéma de développement touristique 2009-2012 de l'agglomération préconisent de renforcer l'attractivité balnéaire de la station en veillant à ne pas ajouter de contraintes à la vie du quartier et de ses habitants. Cette dualité doit nécessairement être prise en compte.

Monsieur HINAULT précise que le document qui va être présenté en séance est bâti en deux temps : dans une première partie est exposé l'état des lieux de l'existant et dans la seconde, le compte-rendu des préconisations du cabinet d'études suite aux échanges constructifs menés par SAGA-CITE.

En préambule à la présentation de l'étude, un documentaire sur l'histoire balnéaire de la station des Rosaires est projeté.

Monsieur COADIC introduit la présentation en rappelant la démarche retenue : le processus d'échanges et de concertation ainsi que les nombreuses séances de travail du comité technique et du comité de pilotage de l'étude ont abouti à l'émergence de scénarii possibles. Ces différentes propositions devront faire l'objet d'un arbitrage politique et financier afin de définir les orientations et les priorités. Cette étape sera un préalable indispensable à la construction d'un schéma directeur d'aménagement des Rosaires.

Les axes majeurs identifiés sont :

- a) en matière de déplacements urbains :
 - Organiser un schéma de déplacements cohérent au regard de la configuration du site (site entonnoir ; aucune possibilité de faire demi-tour).
 - Réguler la circulation automobile pour renforcer la sécurité de tous les usagers.
 - Réguler le stationnement afin d'éviter les stationnements sauvages.
 - Développer l'offre en transports collectifs.
 - Agir en faveur de l'intermodalité.
- b) en matière d'accessibilité :
 - Améliorer l'état de la voirie.
 - Développer les pistes cyclables.
 - Améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- c) en matière d'environnement, de cadre de vie :
 - Préserver et valoriser le caractère naturel du site.
 - Nécessité d'entretenir et de valoriser le patrimoine en harmonisant les constructions.
 - Améliorer la signalétique (accès depuis la RN 12 et au cœur de la station).
 - Conserver et communiquer autour du label tourisme.
- d) en matière d'attractivité :
 - Renforcer l'offre marchande et l'offre de loisirs.
 - Valoriser les activités nautiques et sportives.
 - Proposer une offre complémentaire d'hébergement.

L'ensemble de ces orientations sont soumises à des contraintes réglementaires (PLU, loi littorale, zones humides, risques de submersion marine, risque d'effondrement des falaises...) et techniques (relief, réseaux...). De même, le projet de parc éolien dans la baie de Saint-Brieuc constitue pour l'heure un frein. Il est en effet indispensable de connaître les réseaux qui seront empruntés avant d'engager des travaux d'aménagement sur le secteur des Rosaires.

Pour compléter ces éléments, le diaporama présenté en séance sera mis en ligne sur le site de la ville de Plérin après la réunion publique programmée mercredi 20 avril à 20 heures au CAP.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire salue la réalisation de cette étude en soulignant que c'est la première fois qu'une telle démarche est engagée et soutenue d'une même volonté par l'ensemble des acteurs (élus de la commune, élus de l'agglomération et riverains). Il rappelle que cette étude fixe un cadre, des orientations qui amèneront certainement des remarques et questionnements mais qu'aucun arbitrage ne sera fait ce jour en séance.

Madame DUBOIS intervient pour faire part de son sentiment.

D'une part, elle regrette qu'à aucun moment les élus de l'opposition n'aient été associés à la démarche de concertation et interpelle les représentants de SAGA-CITE afin de s'assurer qu'ils ont eu connaissance des résultats d'une étude menée en 2006 sur le quartier.

D'autre part, Madame DUBOIS indique qu'elle est dubitative au regard des propositions présentées car elle considère que les contraintes fondamentales (notamment site entonnoir, risque de submersion, enrochement) sont peu prises en compte et émet des réserves sur le scénario présenté pour le site de Clairefontaine.

En réponse, Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un projet « clé en main » mais bien d'un premier débat. Par ailleurs, Monsieur le Maire affirme que le rôle de la majorité est d'initier ce projet, en partenariat avec Saint-Brieuc Agglomération et d'en informer, en tout premier lieu, l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur FAISANT précise qu'une réunion relative au projet de parc éolien s'est tenue en Préfecture le matin même et qu'un contact sera prochainement pris avec l'opérateur afin de ne pas prendre de retard dans le projet.

Par ailleurs, Monsieur FAISANT souhaite revenir sur l'étude réalisée en 2006 dont Madame DUBOIS faisait précédemment mention car il tient à rappeler que celle-ci ne consistait qu'en un découpage du bas des Rosaires en six à sept petits quartiers, en la création d'une piste cyclable, quelques parkings verts mal situés et en un aménagement urbain superflu (trottoirs, candélabres, mobilier urbain...). Les conclusions de cette étude étaient d'ailleurs tout à fait éloquentes et confirment le sens de la démarche engagée par la majorité.

Extrait de l'étude BOURGOUIN : « *La mise à niveau des réseaux reste d'actualité mais le traitement de l'espace public de l'accès aux Rosaires ne devrait pas être lancé avant qu'un schéma sommaire sur le possible devenir de l'ensemble du site maritime et balnéaire n'ait été esquissé* ».

Délibération n° 2 : Présentation du dispositif de détecteurs avertisseurs autonomes de fumées (DAAF) par le Lieutenant LARRIBE et le Major VIGNOT du centre d'intervention et de secours de Saint-Brieuc.

La démarche de communication développée par les sapeurs-pompiers du centre de secours de Saint-Brieuc consiste à sensibiliser la population au risque incendie et aux dangers des fumées ainsi qu'à promouvoir l'installation de détecteurs avertisseurs autonomes de fumées dans les habitations.

La réglementation impose une obligation de sécurité en la matière à certains établissements recevant du public. La loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 vise à étendre cette obligation dans tous les types d'habitation à l'horizon 2015.

Le lieutenant LARRIBE rappelle que les incendies font en moyenne 800 décès par an, dont 75% dans le domaine privé. Ces conséquences dramatiques s'expliquent par le fait que les occupants ne sont pas prévenus suffisamment tôt, c'est-à-dire avant que les fumées toxiques n'envahissent les pièces, au demeurant souvent les espaces à coucher.

Il est également souligné que ce dispositif est à la portée de tous car :

- a) l'installation de cet équipement est simple et rapide.
- b) il nécessite peu d'entretien (changement de la pile une fois par an)
- c) il est peu onéreux (entre 15 et 25 €uros l'unité).

Il est recommandé d'en installer au moins un par niveau et au moins un dans les circulations menant aux chambres à coucher.

Avant de clore l'intervention, une démonstration est proposée à l'assemblée.

Le lieutenant LARRIBE remercie par ailleurs Monsieur le Maire d'avoir inséré un article dans le bulletin d'information municipal, participant à la promotion de ce dispositif de sécurité.

Monsieur le Maire salue la démarche entreprise par le centre d'intervention et de secours de Saint-Brieuc notamment dans les écoles pour sensibiliser les enfants.

Délibération n° 3 : Désignation du collège « membres plérinais » du comité consultatif du jumelage et des relations internationales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 15 candidatures ont été reçues en mairie.

Lecture de la liste est faite en séance.

- ✓ Monsieur Jean-Yvon BOSCHER.
- ✓ Monsieur Alain LE BOUDEC
- ✓ Monsieur Georget GALLON
- ✓ Monsieur Christian LE TYRANT
- ✓ Monsieur Jean-Marie ANDRE
- ✓ Madame Sarah TOUSSAINT-PIQUARD
- ✓ Monsieur Patrick MACK
- ✓ Monsieur Bernard BRINDEAU
- ✓ Monsieur Nicolas FERREC
- ✓ Monsieur Alain GOATER
- ✓ Madame Jehanne LE PAPE
- ✓ Monsieur André COLLEU
- ✓ Madame Gwénaëlle VALLEE
- ✓ Monsieur Hervé BUREL
- ✓ Madame Virginie DENIMAL

Seuls dix sièges sont à pourvoir. Monsieur le Maire annonce qu'un tirage au sort sera effectué ultérieurement.

Le Maire
Ronan KERDRAON